

QUOI DE NEUF



Bulletin Municipal
N°30
Juin 2012

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

RÉTROSPECTIVES

SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Cette année encore, l'arrivée du beaujolais nouveau se fêtait à Maizières. Une soirée toujours conviviale où les nouveaux habitants sont présentés à l'assemblée et reçoivent le verre de notre commune afin de déguster le fameux nectar qui, chaque année, a ce petit goût particulier que l'on apprécie avec modération. Les agents recenseurs furent également mis sur le devant de la scène afin d'établir un premier contact avant la remise des questionnaires à domicile. Le saucisson et consorts fournis par la boucherie Parisot, se marièrent parfaitement avec les baguettes de notre boulanger Bourguignon.

Personne ne souhaitait sa présence et pourtant Cholestérol est resté avec nous toute cette soirée.



EXPOSITION DE LA MAIZIÉRONISSIME



Les 3 et 4 décembre 2011, la Maiziéronissime organisait, pour la XIème fois, son exposition annuelle de peintures et sculptures avec, comme invité d'honneur, Gérard BOUVIN, plus connu sous le pseudonyme GEBO, l'artiste qui peint avec tellement de talent les rues troyennes. Cette manifestation fut d'une grande qualité et appréciée par les quelques trois cents visiteurs venus de toute la région pour découvrir les réalisations de cinquante artistes amateurs, tous nourris par une seule et même motivation : faire découvrir leur passion. Le dessin et la peinture ne sont pas l'apanage des adultes. Pour preuve, les enfants des Cours Préparatoire et Cours Moyens de l'école de Maizières ont été invités à exposer eux-aussi le fruit de leur travail, à la grande joie et fierté de leurs parents.

Cette année, les dates pour l'exposition seront les 10 & 11 novembre. Prenez-en bonne note, car ce ne sera pas début décembre, comme à l'accoutumée.

31 DÉCEMBRE, RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

Comme chaque année, le réveillon de la Saint Sylvestre organisé par l'A.M.L.S. a investi la Salle Polyvalente pour la soirée du 31 et une grande partie de la nuit. Une soirée toujours réussie, tant pour la table où le buffet a été très apprécié, que pour l'animation qui a entraîné les convives sur la piste de danse jusque tôt dans la matinée.

Une décoration, une animation, un buffet parfaits, c'est sûr, on y revient.



CONCERT DU NOUVEL AN DE LA SOCIÉTÉ MUSICALE LA RENAISSANCE



Début janvier, la société musicale la Renaissance a invité l'Union Aubeoise Musicale de Barberey-Saint-Sulpice à son traditionnel concert du Nouvel An. Ce récital s'est déroulé dans la salle polyvalente décorée, pour l'occasion, par Lionel et son épouse Paty toujours avec autant de goût et d'attention. Les deux harmonies se sont chacune partagé une partie, mais la partition présentée par chacune d'elles valait largement le détour. Les trompettes, trombones à coulisse et saxophones ont marié leurs mélodies à celles des clarinettes et flûtes traversières, aux rythmes et à la profondeur des percussions et timbales. Les nombreux amateurs de musique ont pu apprécier les deux harmonies à leur juste valeur et n'ont pas ménagé leurs applaudissements.

BELOTE

Le samedi 14 janvier à la salle polyvalente, 124 joueurs ont fait le déplacement de tous les coins de la région pour participer au traditionnel concours de belote de début d'année, organisé par le Club loisirs. L'après midi s'est déroulé dans la bonne humeur et la plus grande convivialité, encourageant l'association à remettre au programme un nouveau concours pour l'an prochain. Tous les compétiteurs sont repartis chacun avec un lot.

Félicitations aux organisateurs et à l'année prochaine.



CHASSE À L'ŒUF



Le lundi de Pâques, comme tous les ans, les petits maiziérons se sont donné rendez-vous au centre du village, pour partir à la chasse. Mais pas n'importe quelle chasse ! En effet, oeufs et lapins en chocolat les attendaient dissimulés dans l'herbe afin de faire la joie des quelques 85 enfants qui n'ont pas manqué de partager leur récolte entre copains et copines. La chasse finie, le comité des fêtes a réuni tout ce petit monde pour remettre à chacun un dernier oeuf en chocolat de la boulangerie BOURGUIGNON et partager le verre de l'amitié avec les parents.

Voici une tradition que les enfants s'attacheront à respecter, c'est certain !

CARNAVAL AVEC LES ÉCOLES



Vendredi 20 avril, grâce au temps qui s'est maintenu, les enfants ont pu défiler dans le centre de Maizières derrière un bonhomme carnaval, confectionné par quelques parents, sur le thème de l'Afrique. C'est ainsi que tous sont sortis de l'enceinte de l'école, déguisés avec des masques africains ou d'animaux sauvages, sous le regard de leurs parents, grands parents et nounous. Un après midi attendu par tous, petits et grands, pour chasser enfin l'hiver et laisser place au printemps.



SOIRÉE THÉÂTRALE



Les spectateurs étaient nombreux à la salle polyvalente le 21 Avril dernier pour assister à la représentation de la troupe des Marcignols qui parodiait une célèbre émission télévisée "l'amour est dans le pré" avec sa dernière pièce "l'amour est dans l'champ". Les éclats de rire ont fusé tout au long de la soirée tant les situations étaient réalistes et émaillées de quelques "allusions" locales.

La soirée avait débuté avec la prestation des plus jeunes comédiens de cette troupe qui ont bien "chauffé" la salle.

Bravo à cette troupe d'acteurs locaux qui a su faire rire toute l'assemblée et donner à l'ensemble des spectateurs l'occasion de passer une excellente soirée.

LA NOUVELLE CROIX DES GRANGES

Le samedi 12 mai 2012 a eu lieu la bénédiction de la nouvelle croix des Granges située rue Georges Clémenceau. La cérémonie a débuté par un mot d'accueil lu par Madeleine RENAULT, suivie ensuite d'une brève allocution de Michel LAMY sur le projet et la réalisation de la nouvelle croix par M. Bernard FORGEOT, ébéniste local. Patrice JOLY a fait un bref historique des croix situées à MAIZIERES :

1. La croix CHAILLOT située aux confins des finages de PARS, ROMILLY et MAIZIERES (disparue en 1907),
2. la croix des Granges, édifiée par Edmé MARTIN GRANGE, qui appartient par la suite aux héritiers de la famille FORGEOT-CHALONS. Aujourd'hui nouvelle croix édifiée par la commune à la place de l'ancienne sur un terrain appartenant à la famille CANILLAC,
3. la croix de MAIZIERES, située derrière le Monument aux Morts,
4. la croix de la Place Saint-Denis située devant le portail de l'église,
5. la croix de Poussey située à proximité du carrefour de la Voie de l'Orme et de la rue Joliot Curie.

Sous un soleil généreux, la bénédiction a été donnée en présence de Monsieur Jean BOTELLA, Conseiller Général, par le Père BERNARDO accompagné de Jean-Bernard RICHARD à la guitare et Valérie JOLY pour les chants.



REPAS DES AÎNÉS



Comme chaque année, à notre traditionnel repas des aînés, 75 personnes se sont retrouvées le mercredi 23 mai autour d'un succulent déjeuner préparé par le traiteur "Aux Maisons" de Maisons les Chaource. Michel LAMY a adressé ses félicitations aux doyens du jour : Madame Arlette LENOIR et Monsieur Paul FORGEOT, ainsi qu'aux nouveaux aînés.

Changement notable cette année, un choix était proposé aux 255 aînés de la commune (participation au repas ou attribution d'un colis en fin d'année).

L'après-midi s'est terminé de manière agréable, soit par des discussions entre les convives peu pressés de quitter leur table, soit par des parties animées pour les adeptes des jeux de cartes.

FLEURISSEMENT

Au mois de Mai, après le retour des beaux jours, quelques 800 géraniums sont disposés dans les massifs, bacs, jardinières, suspensions, vasques de notre commune. D'autres petites fleurs agrémentent également les massifs. Cette année, ce sont les rosiers qui, sur la R.D.619, annoncent l'entrée du village.

Une petite note d'exotisme sera apportée début Juillet, avec la jachère fleurie aux abords du terrain de foot, du terrain communal de la rue de l'Essy, ainsi qu'à proximité de la Zone Industrielle.

Toutes ces touches de couleurs chatoyantes apportent fraîcheur et gaieté pour le bonheur de chacun.

Après la plantation, l'entretien indispensable sera confié à David et son équipe afin de faire profiter les Maiziérons d'un fleurissement de qualité jusqu'à l'automne. Mais malheureusement le vandalisme reste toujours à redouter !!



RENCONTRES SPORTIVES À MAIZIÈRES

CONCOURS DE PÉTANQUE

Le samedi 25 février, la section pétanque de l'Étoile de Maizières a organisé son premier concours officiel FFPJP de la saison, en triplettes, sur le champ de foire et sur le boulodrome. 47 triplettes y ont participé et s'y sont affrontées avec fair-play sous l'œil attentif de l'arbitre, M. Denis EQUEY, de l'Étoile. C'est sous les projecteurs du boulodrome que se sont déroulées les différentes finales.

En voici les résultats :

Vainqueurs 1er concours : MULAS Dominique/WEBER Jean/MAYEUX Serge (Amicale bouliste OCB).

Vainqueurs 2ème concours : DUCOM Dominique/BASCON Eric/MAURIN Patrice (Foyer de Romilly).

Vainqueurs 3ème concours : LEVEL Christiane/PELLETIER Sandrine/KESY Nelly (Foyer de Romilly).



TIR A L'ARC



Samedi 14 avril 2012, les Archers de l'Étoile de Maizières se retrouvent sur leur terrain extérieur pour désigner leurs Roy, Dauphin et Ecuyer. Pour cela un seul objectif, être le premier à décocher la flèche qui atteindra un petit oiseau de bois de 5 cm de hauteur et 2,5 cm de largeur. A ce jeu, ledit oiseau est placé à une distance de 50m pour le Roy puis, en fonction de l'âge des participants, à 50 m ou 30 m pour le Dauphin et à 20 m pour l'Ecuyer. L'entraînement très sérieux et assidu des archers y étant pour beaucoup, ce concours ne s'est pas éternisé cette année, et ce malgré le vent, puisque c'est après seulement 8 flèches qu'Emmanuel MASSON décroche le titre de Roy et à peine quelques minutes plus tard, à la 19^{ème} flèche, c'est Lucille BEENEN qui abat l'oiseau et remporte le titre de Dauphin à 30 m de distance. Il a fallu attendre la 135^{ème} flèche, mais c'est avec une motivation certaine et avec grande satisfaction que Cécilia BEENEN triomphe à son tour et se voit honorée du titre d'Ecuyer. Le nouveau Roy et son Dauphin ont défendu les couleurs du club de Maizières le week-end du 28 avril à Brienne-le-Chateau où se déroulait le tir du Roy de l'Aube.

VIE MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE

ACCUEIL DE LOISIRS "LES GALOPINS"

Vacances d'hiver :

Mme Jeanne FRANÇOIS, directrice remplaçante de Mme Corisande LUCQUIN, a fait connaissance avec les enfants de Maizières. Ils se sont retrouvés entre 12 et 20 à fréquenter l'accueil de loisirs pour découvrir tout un ensemble de jeux de sociétés anciens et méconnus de beaucoup d'entre eux. Grâce à l'équipe d'animatrices, ils ont eux-mêmes confectionné un jeu qu'ils ont eu plaisir à rapporter à la maison. Bien entendu, les jeux extérieurs étaient aussi au programme quand la météo le permettait. Pour clore ces vacances, une sortie au bowling, lieu méconnu pour beaucoup, a ravi 26 enfants, fiers de leurs performances à la fin de la journée.



Vacances de printemps :



Une douzaine d'enfants étaient présents pour ces deux semaines basées sur le thème du printemps et de la nature. En utilisant du matériel de récupération, les enfants ont fabriqué plusieurs sortes de tableaux liés à la nature : grenouilles, chenilles, papillons, fleurs. Un grand tableau collectif représentant un arbre avec plein de petites mains en guise de feuilles a été réalisé par l'ensemble des enfants. Vendredi 27 avril, un grand jeu de course d'orientation a été organisé. Enfin, pour clore ces deux semaines, vendredi 4 mai, 18 enfants accompagnés de l'équipe d'animatrices, se sont rendus à la Ferme de Champs-sur-Barse où les attendait une animatrice pour la journée. Ils ont ainsi pu découvrir tous les animaux de la ferme et même s'en occuper : poussins, lapins, chèvres, veaux. Sous les explications de la fermière, ils ont assisté à la traite des vaches, pour la première fois pour certains ! Ils ont rapporté comme souvenir un petit pain qu'ils ont eux-mêmes confectionné et mis au four. Une journée bien remplie et très appréciée des enfants !

Vacances d'été :

Jeanne FRANÇOIS sera assistée de Mathilde VITU, jeune animatrice diplômée du B.P.J.E.P.S. Cette dernière a été recrutée, du 9 Mai au 3 Août, afin de renforcer et dynamiser l'équipe d'animation du Centre de Loisirs. Nous espérons donc que de nombreux enfants viendront partager de bons moments et découvrir les nouvelles activités organisées pendant ces vacances d'été.

L'Accueil de Loisirs sera ouvert du 6 juillet au 3 août. Réouverture envisagée du 27 août au 3 septembre.

Pour tout renseignement contacter l'Accueil au 03 25 24 54 72

A la rentrée prochaine, la Municipalité a décidé que les ATSEM n'exerceront plus la fonction d'animatrice au sein du Centre de Loisirs.

Une directrice et une animatrice diplômées encadreront l'ALSH "Les Galopins".

OLYMPIADES

Un projet "olympiades" mis en place par l'IME le Verger Fleuri se déroulera le mardi 26 juin à l'école élémentaire de Maizières.

Ce projet vise à favoriser la rencontre entre les enfants du Verger Fleuri et ceux de l'école de Maizières, à travers des activités sportives qui seront animées par Pierre BUCCI, éducateur sportif à l'IME, et Thiphaine GAUTHIER, étudiante stagiaire STAPS, avec la collaboration des enseignants de Maizières.

LE MOT DU MAIRE N°12

Voici votre journal d'information communal bi-annuel. La période des vacances approche et j'espère qu'elle apportera un peu d'apaisement et de repos dans nos esprits respectifs. Nous venons de vivre une période très mouvementée et intense en événements économiques, politiques, sociaux, et même météorologiques. Souhaitons que la rentrée soit plus sereine et que chacun puisse vivre sa vie à sa façon, en respectant toutefois les règles fondamentales qui fondent notre société. En voici quelques unes, bien connues de tous, mais qu'il est parfois bon de rappeler : la moralité, la tolérance, le respect, le dévouement, la responsabilité, etc... Je vous invite maintenant à prendre connaissance des comptes rendus du Conseil Municipal, ainsi que quelques informations concernant la vie communale et intercommunale.

Conseil Municipal du 26 janvier 2012 (20h30)



Mmes Sylvie DUFOUR, Marie-Claire FLORET, MM. Jean BOTELLA, Patrice NONAT étaient absents et excusés.

- Le Conseil Municipal a décidé d'installer un luminaire supplémentaire en sortie de village en direction de la Marne, rue de la Paix. Cet équipement servira à éclairer le ralentisseur nouvellement installé à cet endroit (coût de l'opération HT : 1 560 €). La contribution communale sera de 780 € HT, subventions déduites.
- Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet d'ouverture d'une chambre funéraire à Maizières, sur le Parc de l'Aérodrome. Cet Etablissement, créé par la société SCHMUTZ, se situera en fin du Bd Antoine de Saint-Exupéry, après le dépôt But.

La séance fut levée à 22h30.

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2012 (20h30)



Mmes Sylvie DUFOUR, BRIGITTE LEVEQUE, Francine Menuel, MM. Jean BOTELLA, Patrice NONAT étaient absents et excusés.

- Le Conseil Municipal a décidé d'abroger le plan d'alignement instauré en 1837 sur la RD 619, en 1899 sur la RD 20 et en 1893 sur la RD 116. Au fil des années, toutes les propriétés ont été remises à l'alignement et la transformation du POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) nous amène à inclure cette démarche dans l'enquête publique.
- Le Conseil Municipal a arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a tiré le bilan de la concertation. Les Conseillers Municipaux ont pris connaissance du bilan de cette concertation qui fait apparaître les remarques formulées sur le registre mis à disposition de la population. Elles ont été examinées au cours des réunions de la Commission d'Urbanisme et pris en compte, le cas échéant. Les documents remis à jour sont consultables en Mairie et une enquête publique est ouverte du lundi 11 juin au mercredi 11 juillet 2012. Le PLU devrait prendre effet à la fin de l'année.

La séance fut levée à 22 h30.

Conseil Municipal du 30 mars 2012 (20h30)



Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

- Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2011. L'excédent global de fonctionnement s'élève à 208 571.75 € et l'excédent global d'investissement s'élève à 89 729.79 € (hors reste à réaliser : 112 387€). Le résultat cumulé en dépenses est de 1 547 636.28 € et en recettes de 1 733 550.82€, soit un solde positif de 185 914.54 €.
- Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 229 357 € en section de fonctionnement et à 344 541 € en section d'investissement.
- Les principaux investissements pour 2012 seront les suivants :
 - Acquisition d'une chaudière neuve à économie d'énergie pour la salle polyvalente : 13 350 € TTC (Entreprise ONRAED) ;
 - Acquisition de mobilier pour l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée 2012 : 5 860 € TTC (Mobilier GOZ) ;
 - Acquisition d'un photocopieur noir et blanc pour les écoles : 4 600 € TTC (DEVEL BUREAUTIQUE) ;
 - Réfection des 2 courts de tennis devenus vétustes et difficilement praticables : 49 653 € TTC (TENNIS CHEM INDUSTRIES) ;
 - Acquisition d'une camionnette Kangoo d'occasion (30 000 Km) : 10 200 € TTC, en remplacement de la R5 (MAIZIERES AUTO) ;
 - Remplacement des menuiseries bois en PVC de la salle des mariages : 6 642 € TTC (Menuiserie DAUVET) ;
 - Acquisition de divers matériels pour la voirie (saleuse, tronçonneuse, taille-haie, compresseur d'air, panneaux de signalisation, guirlandes de Noël) : 5 465 € TTC ;
 - Acquisition de matériels divers pour les sapeurs pompiers : 3 000 € TTC.

Suite à tous ces investissements, les impôts locaux n'augmenteront pas, hormis l'augmentation légale de vos bases d'imposition appliquée par l'Etat. La gestion rigoureuse de la Commission des Impôts y est pour quelque chose, ainsi que les retombées financières des nouveaux magasins de la Zone du Parc de l'Aérodrome. Voici les taux appliqués pour notre commune :

- Taxe foncière 19.78 %
- Foncier bâti 13.37 %
- Foncier non bâti 20.27%
- C.F.E. 15.20 %

La séance fut levée à 23h30.

Voici maintenant quelques informations générales sur les actualités de la Commune.

• Le repas de nos aînés a eu lieu le 23 mai 2012. Toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, résidant sur la Commune (255 personnes environ), ont reçu une invitation. Ce repas fut confectionné par le Restaurateur de Maisons-les-Chaource géré par la famille Enfert-Bertrand. 75 personnes étaient présentes à ce banquet. Dorénavant, les membres du CCAS ont décidé de donner aux invités le choix entre le repas ou le colis de fin d'année. Le but de cette décision n'est pas de faire des économies sur le budget du CCAS mais d'éviter de faire des dépenses supplémentaires. En effet, en gardant le même budget (11 000 € environ), nous avons du mal à présenter un colis de fin d'année digne de ce nom, en raison d'une réelle augmentation du coût de la vie. Les personnes qui ont donc assisté au repas n'auront plus droit au colis. Nous serons, bien sûr, attentifs à l'équité financière entre les deux solutions et ferons notre possible pour offrir un colis budgétairement équivalent au repas. Chaque année, le choix de chacun pourra être différent puisqu'un questionnaire sera adressé aux personnes concernées au moment du repas en mai.

• Une nouvelle classe va ouvrir à la prochaine rentrée scolaire, signe que notre commune est en expansion et fait preuve de dynamisme et d'attractivité. En trois années, les effectifs sont passés de 100 à 150 élèves environ. Un nouvel enseignant va être nommé et nous allons réhabiliter une ancienne salle de classe transformée en bibliothèque qui sera, quant à elle, transférée dans la salle des ordinateurs. Six professeurs des écoles vont enseigner dans sept salles de classe. Une salle est dédiée aux cours d'anglais, d'informatique et à l'accueil périscolaire. Les effectifs moyens par classe devraient être de 25 élèves environ.

• Une nouvelle tranche de rues vient d'être goudronnée. Les travaux avaient pris du retard puisqu'ils devaient être réalisés pour la fin de l'été 2011. Il s'agit de la rue des Prés de Pousse, la rue des Carreaux, la rue des Aulnes, l'impasse de la Noue, la rue des Baudets et la rue Ambroise Paré. Un renforcement de voirie aura lieu sur la patte d'oie située à l'intersection de la Zone Industrielle de La Glacière et de la voie de l'Orme. Le coût total de cet investissement s'élève à 77 000 € TTC.

• Nous avons un gros problème de fissures sur le château d'eau de l'Essy. Des travaux très importants de renforcement de la structure et de remise aux normes vont être entrepris dans les prochains mois. La facture devrait avoisiner les 250 000 €. Cet investissement sera autofinancé sur le budget de l'eau, sans augmentation de votre facture d'eau.

• Le projet assainissement avance doucement mais sûrement. Le Conseil Municipal a décidé de lancer ce grand chantier suite aux nouvelles lois environnementales et à l'agrandissement de notre Commune. Je vous rappelle que l'assainissement sera réalisé à la seule condition d'obtenir des subventions conséquentes qui viendront diminuer la part de la participation communale ainsi que votre facture d'eau potable. Ce dossier est très lourd à monter. Le temps de faire les appels d'offres, les demandes de subventions et les travaux, l'assainissement ne pourrait pas fonctionner avant 2017 /2018.

• Le Conseil Municipal est en train d'étudier avec un partenaire immobilier la réhabilitation du site de l'ancien terrain de football. Notre projet est de créer un village séniors. Une dizaine de pavillons types F2, F3 pourraient être mis en location pour des personnes retraitées. Nous pourrions profiter de cette opportunité pour créer une nouvelle salle de réunion aux normes « handicapés » plus fonctionnelle en remplacement du local club. Nous vous tiendrons, bien entendu, au courant de l'évolution de ce dossier qui, je vous le rappelle, n'est qu'un projet à l'étude pour le moment.

• Le Conseil Municipal va lancer un appel d'offres pour la création d'une aire de jeux destinée aux jeunes enfants. L'investissement sera important (environ 50 000 €), mais il s'avère nécessaire car de nombreux parents souhaitent pouvoir agrémenter leurs promenades en passant par le jardin d'enfants. Cette structure sera installée à proximité du nouveau stade.

• Je vous rappelle qu'un nouveau point d'apports volontaires est à votre disposition à l'extrémité de la voie aux Vaches, à côté du nouveau stade (voir article « Tri sélectif »). J'attire votre attention sur le fait que nous faisons face, chaque jour, à des dépôts intempestifs d'ordures et de cartons qui s'accumulent au pied des bennes à verres et à journaux. Je vous rappelle que la déchetterie intercommunale est à votre disposition 7 jours sur 7.

Toute personne qui sera prise à défier les règles simples du bon savoir vivre sera verbalisée sévèrement.

• Un mât de téléphonie Orange sera prochainement édifié sur un terrain privé dans la Zone Industrielle de la Glacière, en bordure de la RD 619. Les réseaux de téléphonie sont faibles, voire inexistant dans certains endroits de la Commune, ce qui perturbe de nombreuses communications. La Société ORANGE a fait le maximum pour éloigner l'antenne du village. Cette dernière, de toute nouvelle génération, émet un minimum d'ondes.

• De nombreuses questions me sont posées au sujet du dégroupage téléphonique. Sachez que je ne peux rien faire à ce sujet malgré mes diverses interventions auprès des opérateurs en téléphonie. ORANGE possède une unité centrale sur notre Commune, au lieu dit le Gué de la Chapelle et dessert le village avec un débit ADSL maximum de 18 méga. Il faut simplement vérifier votre contrat pour voir s'il est adapté avec ce débit car les offres sont souvent souscrites à 2 méga. Les autres opérateurs peuvent également faire de même, mais la rentabilité de l'investissement rentre en ligne de compte et les communes de notre taille sont souvent délaissées par manque d'abonnés.

• Les moustiques sont arrivés, au grand désagrément de nous tous. Nos plus belles soirées d'été vont être perturbées par ces insectes indésirables. Le Syndicat de Démoustication a fait un premier traitement en mars qui s'est révélé efficace puisque nous n'avons pas eu de moustiques jusqu'au 25 mai. Sans cette intervention, nous aurions été agressés dès le début mai. Hélas, la pluviométrie abondante de fin avril et début mai a provoqué de très fortes inondations submergeant plus de 2000 hectares sur la Vallée, entre Méry-sur-Seine et Courceroy. Il fut donc impossible au Syndicat de traiter les larves de moustiques sur une telle surface. Le coût estimé s'élevait à 438 000 €, alors que le budget du Syndicat ne s'élève qu'à 95 000 €. De plus, l'efficacité aurait été très aléatoire car la couverture végétale cache les gîtes larvaires. A ce jour, un traitement des insectes adultes est inconcevable pour de multiples raisons, notamment :

- légales (pas de produit homologué pour être épandu par voie aérienne) ;
- écologiques (non sélectivité des produits, donc destruction d'autres insectes, atteinte au milieu naturel) ;
- sanitaires (toxicité des produits pour l'être humain).

Aujourd'hui, nous sommes en présence de moustiques urbains capables de se reproduire dans n'importe quel récipient contenant de l'eau pendant plus de dix jours. Soyez vigilants et videz tous ces récipients (bidons, vieux pneus, bâches.....). La lutte commence par là afin d'éviter toute prolifération supplémentaire.

• En cette période, les arbres ont repris leur parure d'été et les branches ploient sous le poids des feuilles. Certaines dépassent les limites de propriété et s'incrument chez le voisin ou sur le domaine public appelé « trottoir ». Je compte sur les propriétaires concernés pour faire le nécessaire.

• Cette année encore, la Commission Fleurissement a beaucoup travaillé pour l'embellissement de notre village afin de vous être agréable. En plus des massifs fleuris, des zones de jachères fleuries ont été implantées (passage à niveau, stade, pont de la Voie de l'Orme, lotissement du Clos des Roy). Vous pourrez, bien sûr, cueillir quelques fleurs lors de vos promenades en respectant toutefois les lieux car la nature vit et ces jachères fleuries servent aussi de refuge et de nourriture à de nombreux oiseaux et insectes pollinisateurs. Des personnes débordant « d'intelligence » se font un malin plaisir à s'attaquer aux massifs de fleurs afin de détruire ou voler les plans fraîchement plantés. J'en appelle à la vigilance de toute la population pour que ces actes de malveillance cessent.

INFOS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Je serai très bref sur ce chapitre puisque le journal intercommunal annuel vous est distribué en même temps que notre journal. Vous trouverez donc toute l'actualité intercommunale dans ce fascicule.

Je tiens toutefois à avertir la population du profond désaccord et de la très grande déception du Conseil Municipal et de moi-même quant au déplacement du pôle ludique, annoncé par le Président Guy ALLART, de la tranche 1 située sur Maizières vers la tranche 2 située sur Romilly-sur-Seine. Ce projet était acté depuis 6 ans en tant que locomotive afin de dynamiser la tranche 1. Quand les promoteurs ont soumissionné, cette condition était d'ailleurs obligatoire. Maintenant que la tranche 1 est pratiquement terminée, le Bureau Communautaire, avec 5 voix pour et 2 contre (M. Lamy et V. NOBLET), a décidé que le Pôle Ludique et le Multiplex doivent être une locomotive pour dynamiser la tranche 2. Ce projet, tant attendu par les Maizièrons (jeunes et moins jeunes), est donc retardé de 18 mois minimum car la viabilisation de la tranche 2 n'est pas encore faite alors que, sur la tranche 1, il serait sorti de terre en septembre prochain pour une ouverture au printemps 2013. La société SORODI, gérée par M. MERLE, s'est engagée, par respect et solidarité, à combler cet emplacement de 2 hectares désormais vide, dans les plus brefs délais, avec un projet créateur d'emplois. Restons donc confiants.

C'est sur une note de grande déception que le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, à toutes et à tous, d'agréables vacances, en ayant toutefois une pensée pour les gens qui devront travailler. Qu'elles soient pour vous, source de réconfort, de liberté, d'évasion, de bien-être et surtout de repos.

Le Maire, Michel LAMY

PROGRAMME FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET



Le 13 juillet : Aux abords de la Salle Polyvalente

A partir de 19h30 : Apéritif offert aux Maizièrons

Vers 20h15 : Jeux divers pour tous et animations

Avec la participation de **VI' NA DA JO** (danse country) et de la **Renaissance** (banda)

Vers 22h30 : Retraite aux flambeaux avec concours de lampions

Vers 23h : **GRAND FEU D'ARTIFICE** (sur l'ancien stade)

Suivi d'un **BAL POPULAIRE** (Salle Polyvalente)



Venez participer et partager un moment de convivialité.

Restauration sur place.

Le 14 Juillet à 11h : La population est invitée à se rassembler Place de la Mairie :

Défilé avec dépôt de gerbes au monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur

Distribution de bonbons aux enfants présents

INFOS DIVERSES

DIVAGATION DES CHATS ET DES CHIENS

Devant la multiplication des plaintes en mairie pour des **dégâts occasionnés dans les jardins et sur les parterres de fleurs, par des chats errants ou en divagation, il est important de rappeler aux propriétaires d'animaux domestiques la réglementation sur la divagation de ceux-ci.**

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural). Sur la base des constatations faites, une intervention auprès de la gendarmerie nationale peut être engagée. Lorsque l'animal se trouvant en situation de divagation a été blessé ou tué, son propriétaire peut être poursuivi pour divagation.

Les propriétaires de chats et de chiens sont donc invités à empêcher leurs animaux de divaguer.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le Maire rappelle à la connaissance des habitants, les termes de l'arrêté préfectoral n°95-3409 A du 8 Novembre 1995 en matière de lutte contre le bruit qui stipule que...« les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies... ne peuvent être effectués que : **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 et interdits les dimanches et jours fériés.**

L'arrêté préfectoral régit également la circulation intempestive sur les voiries communales des véhicules motorisés bruyants.

Cet arrêté stipule également que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins et que les occupants des locaux d'habitation doivent prendre toutes les précautions pour que le bruit provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ne perturbe pas le voisinage.

RECENSEMENT MILITAIRE



Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. **Cette démarche doit s'effectuer le mois du seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.**

Les pièces à fournir sont : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

La journée Défense et Citoyenneté :

Avant l'âge de 18 ans, les garçons et les filles doivent participer à cette journée. Celle-ci permet de rappeler que la liberté a un prix. C'est aussi l'occasion pour tout jeune citoyen d'entrer en contact direct avec le milieu militaire, de découvrir de multiples métiers et missions qu'il propose et, en outre, elle donne également l'opportunité pour les jeunes se heurtant à diverses difficultés de bénéficier d'une aide spécifique et d'obtenir des conseils d'orientation adaptée. Ainsi, vous aurez effectué votre parcours de citoyenneté, démarche civique essentielle et surtout incontournable. A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis. C'est ce document qui sera réclamé lors des dépôts de dossier pour l'inscription au permis de conduire ou aux concours et examens publics pour les jeunes ayant plus de 18 ans.

Vous pouvez vous faire recenser en ligne. Pour ce faire, vous devez d'abord créer un compte sur le site www.mon.service-public.fr qui vous indiquera la marche à suivre.

Puis vous vous connecterez à cette adresse pour effectuer la démarche : <https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html>

NB : il s'avère indispensable de disposer des pièces justificatives numérisées pour effectuer cette démarche.

TRI SÉLECTIF

Le tri a pour objectif d'économiser des matières premières et de réduire l'enfouissement.

Environ 55% du contenu de nos poubelles est constitué de matériaux recyclables.

C'est pourquoi, le tri sélectif pour le recyclage, mis en place dans le village, est une priorité.

Un conteneur pour la collecte des textiles, linge de maison et chaussures a été installé au point d'apport volontaire situé en face le cimetière dans lequel vous pouvez y mettre les vêtements (usés ou non), le linge de maison (draps, torchons, ...) et les chaussures (si possible nouées par paire). Ces déchets sont ensuite triés par le collecteur sous différentes catégories : vêtement d'occasion, chiffon d'essuyage industriel, chiffon recyclé en feutrine et déchet autre que le textile.

Un nouveau point d'apport volontaire situé à côté du nouveau stade a été aménagé pour y recevoir une benne à verre et à papier.



ÉTAT CIVIL DU 16 NOVEMBRE 2011 AU 31 MAI 2012



NAISSANCES



Le 21 novembre 2011 Eulalie GAUTHIER CHOLLEY	Le 13 décembre 2011 Gaëtan FORRAT
-	-
Le 22 novembre 2011 Louen SAVARY	Le 12 février 2012 Méziane KERFOUF
-	-
Le 1 ^{er} décembre 2011 Aloïs DESLIENS	Le 10 avril 2012 Lou DROUIN
-	-
Le 3 décembre 2011 JULES MARCELLOT	Le 6 mai 2012 Ayat MOUMNI

MARIAGES



Le 19 mai 2012
Cécile FLORENTIN
et
Benoit LAMY



Le 25 mai 2012
Aurélien HOUZARD
et
Benoit JOLY



DÉCÈS



Le 16 novembre 2011 NAËL DOMINGOS	Le 9 décembre 2011 Andrée DANTIGNY	Le 1 ^{er} février 2012 MANUEL BONAQUE
-	-	-
Le 16 novembre 2011 Isabel CONCEICAO	Le 23 décembre 2011 Rénato SOLMI	Le 15 février 2012 Jeanne JOLY
-	-	-
Le 16 novembre 2011 Antoinette PRENAT	Le 17 janvier 2012 Suzanne CORBET	Le 3 mars 2012 Roger DROUIN
-	-	-
Le 1 ^{er} décembre 2011 Gérard CANILLAC	Le 24 janvier 2012 Ginette BECKER	Le 17 mars 2012 Sonia VINOT
-	-	-
Le 2 décembre 2011 Nicole BODET	Le 1 ^{er} février 2012 Patrick FERDINAND	Le 4 avril 2012 Jacques LAMBERT

BIENVENUE À

M. et Mme Florent PUZENAT – Melle Lény LEROY – M. et Mme Roger G'SPANN – Melle Amélie CHAMBAULT – Melle Élodie MAES – M. Mehdi BENOUR – M. David LIEDO – M. Franck TEXIER – M. et Mme Johnny HADJAM – M. Kévin PINILLA et Melle Malika GAUDION – Mme Monica KATIC – Melle Sylvie PHILLIPON – M. Jean-Michel PRUNIER – M. Thierry LEBLANC – Mme Catherine BONARI – M. Philippe THIRIONET – M. et Mme Lukasz KOMPALA – M. Jean-Michel ALLEGRE et Melle Anne-Sophie CARETTE – M. Jean-Pierre YVRART et Mme Jeannine OUDIN

Samedi 23 juin 2012 à 20 h à la Salle Polyvalente

- Gala de Danse de l'Association "Bienvenue à Maizières"

Vendredi 29 juin 2012

- Fête des écoles.

Samedi 30 juin 2012 à l'église

- Concert de la société musicale la Renaissance

Samedi 30 juin 2012

- Tournois de foot jeunes

Dimanche 1^{er} juillet 2012 à partir de 7h, départ Local Club

- Concentration cyclo la "Balade de l'Étoile" organisée par l'Étoile, 4 parcours proposés : 30, 40, 60 et 80 km

Vendredi 13 et samedi 14 juillet 2012

- Fête nationale, un programme des festivités sera distribué.

Samedi 15 septembre 2012

- Concours de pétanque officiel en doublette, organisé par l'Étoile

Dimanche 16 Septembre 2012

- Journée du patrimoine, un programme sera distribué.

Samedi 20 et dimanche 21 octobre 2012

- Fête patronale, un programme sera distribué.

Samedi 10 et dimanche 11 novembre 2012 à la Salle Polyvalente

- 12^{ème} exposition de peintures organisée par "La Maiziéronissime" (50 artistes), avec comme invité d'honneur le sculpteur Jean-Paul Meline primé au salon de Sens en 2010

Dimanche 11 novembre 2012

- Rassemblement place de l'église, défilé avec la Renaissance, avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Rendez-vous sur <http://www.etoile-de-maizieres.fr> ou ☎ 03 25 24 31 76 pour le calendrier des randonnées pédestres de "l'Enjambée de l'Étoile"

Rappel ramassage tri sélectif : mardi 26 juin - mardi 10 juillet - mardi 24 juillet - mardi 7 août - mardi 21 août - mardi 4 septembre - mardi 18 septembre - mardi 2 octobre - mardi 16 octobre - mardi 30 octobre - mardi 13 novembre - mardi 27 novembre - mardi 11 décembre.

Rappel ramassage ordures ménagères : le lundi. Si le lundi est férié, ramassage le mercredi. Sortir les poubelles la veille (après 19h).

Pour plus d'infos utiles ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient. Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction : S. DUFOUR - B. LEVEQUE - J.-M. MARCHANDIAU - V. NOBLET - P. NONAT - F. STEVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village <http://www.maizieres.net>
Sur ce site, vous trouverez aussi un aperçu des infos pratiques, de la vie et de l'histoire de la Commune.